



ORGANISME  
DE BASSIN VERSANT  
LAC-SAINT-JEAN



Photo : Municipalité de Girardville



Photo : Jean-Guy Gagnon

# Stratégie de mobilisation de la ZGIE Lac-Saint-Jean

## Volet concertation | *Version synthèse*

22/01/2024

**Table des matières**

- 1. Mise en contexte ..... 3
- 2. Organigramme ..... 3
- 3. Vision de la mobilisation ..... 4
- 4. Plan d’action ..... 5

Référence à citer :

Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (2024). Stratégie de mobilisation de la ZGIE Lac-Saint-Jean volet concertation – Synthèse.



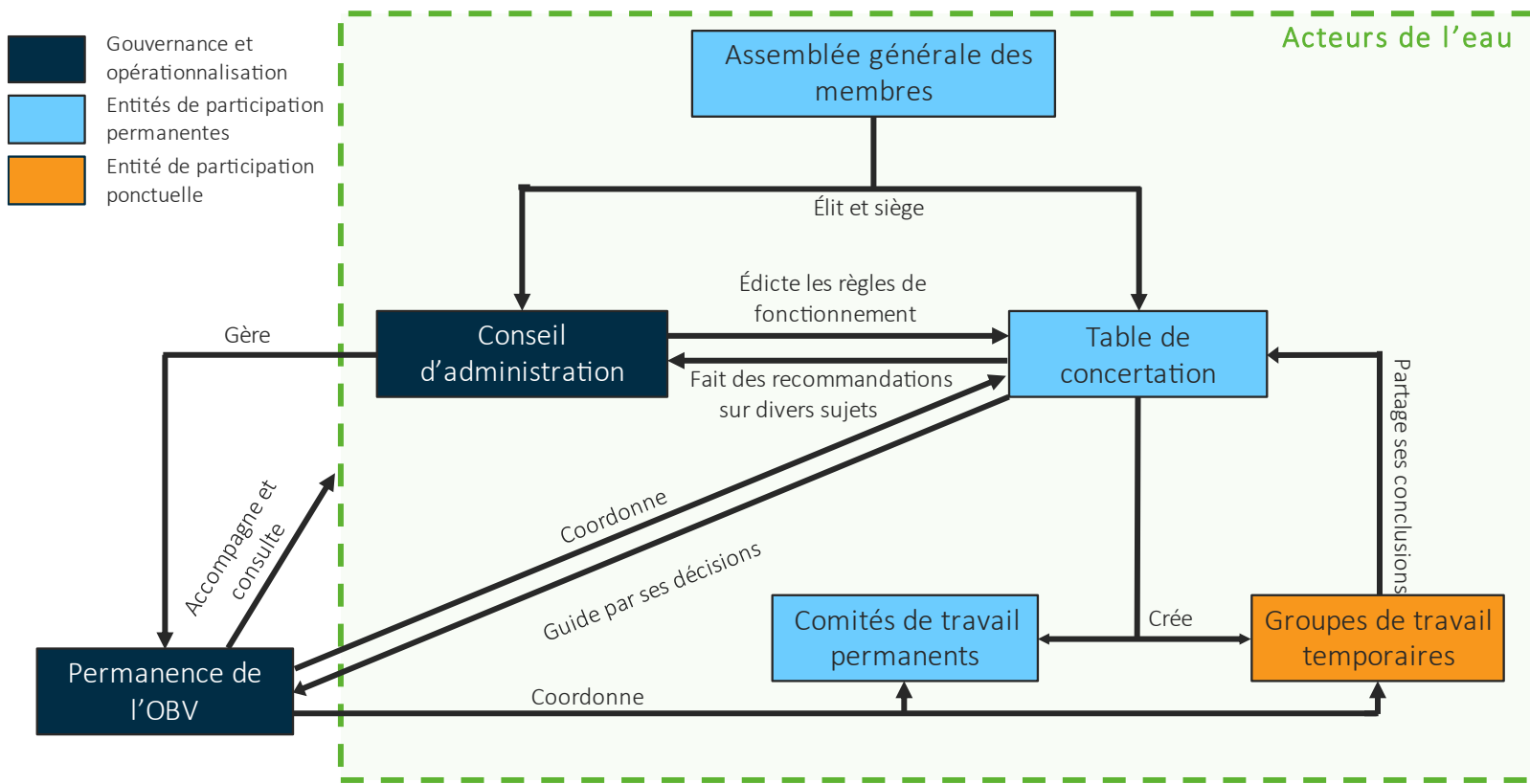
## 1. Mise en contexte

En 2022, sous l'impulsion du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean (OBV Lac-Saint-Jean) a débuté des travaux menant à l'élaboration d'une **stratégie de mobilisation pour la concertation** dans la Zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Lac-Saint-Jean en vue d'améliorer le processus de concertation avec les acteurs de l'eau du territoire.

L'élaboration de cette stratégie a débutée par une **analyse du processus de concertation** actuel qui a permis d'en dresser un portrait complet afin de le bonifier. Cette analyse a été réalisée avec les membres de la table de concertation de l'OBV Lac-Saint-Jean. Elle a abouti à l'établissement de plusieurs outils destinés à faciliter la compréhension du processus de concertation et à l'améliorer en continu :

- L'organigramme détaillé de la structure de concertation de l'OBV Lac-Saint-Jean;
- La vision commune de la mobilisation relative à la concertation;
- Le plan d'action pour améliorer le processus de concertation.

## 2. Organigramme



Les **acteurs de l'eau** de la ZGIE Lac-Saint-Jean sont au cœur de la structure de l'OBV Lac-Saint-Jean en participant aux entités qui la composent. Pour cela, les acteurs de l'eau sont élus aux sièges du conseil d'administration et de la table de concertation lors de l'**assemblée générale annuelle des membres**. La table de concertation peut ensuite créer des **comités de travail permanents** et des **groupes de travail temporaires** réunissant toutes les personnes adéquates pour travailler sur une problématique particulière. Les groupes de travail temporaires influencent la table de concertation par leurs conclusions et les activités ou projets qui en découlent.

La **permanence de l'OBV Lac-Saint-Jean** assure l'accompagnement des acteurs de l'eau selon leurs besoins et peut également réaliser des consultations ponctuelles pour prendre en considération leurs besoins, leurs préoccupations et leurs connaissances dans la planification de la gestion intégrée des ressources en eau. La coordination de la table de concertation et de ses entités de travail est assurée par la permanence de l'OBV Lac-Saint-Jean. La **table de concertation** guide la permanence par ses prises de décisions et peut émettre des recommandations sur divers sujets au conseil d'administration. Le **conseil d'administration** influence la table de concertation en édictant ses règles de fonctionnement et prend les décisions de gestion concernant la permanence de l'OBV Lac-Saint-Jean.

### 3. Vision de la mobilisation

Les membres de la table de concertation de l'OBV Lac-Saint-Jean se sont entendus sur une vision commune de la mobilisation relative à la concertation :

*« Des acteurs de l'eau diversifiés et engagés qui ont des échanges respectueux et inclusifs visant à se concerter pour une gestion durable intégrée de l'eau sur le bassin versant du lac Saint-Jean. Ils ont les outils et les moyens pour jouer efficacement leur rôle de représentant et ils sont satisfaits du processus de concertation ainsi que de ses mécanismes de communication. »*

## 4. Plan d'action

Le plan d'action 2024-2028 permettra d'améliorer le processus de concertation à l'OBV Lac-Saint-Jean.

### **OBJECTIF 1 : D'ICI 2025, ADOPTER UNE NOUVELLE COMPOSITION DES SIÈGES DE LA TABLE DE CONCERTATION.**

Action	Maître d'œuvre	Partenaires
Proposer une composition révisée des sièges de la table de concertation.	Permanence de l'OBV	
Commenter et bonifier la proposition de la composition révisée des sièges de la table de concertation.	Représentants de la table de concertation	Permanence de l'OBV
Adopter une mise à jour des règlements généraux.	Conseil d'administration	Permanence de l'OBV Représentants de la table de concertation Membres de l'OBV
Adopter une mise à jour des règles de fonctionnement à la table de concertation.	Conseil d'administration	Permanence de l'OBV Représentants de la table de concertation
Apporter les changements aux sièges et au besoin combler les sièges.	Permanence de l'OBV	Conseil d'administration Représentants de la table de concertation Membres de l'OBV

**OBJECTIF 2 : D'ICI 2028, AU MOINS 85% DES REPRÉSENTANTS DE LA TABLE DE CONCERTATION SE DISENT EN MESURE DE REMPLIR ADÉQUATEMENT LEUR RÔLE.**

Action	Maître d'œuvre	Partenaires
Créer une liste de diffusion et d'envoi par secteur d'activité et/ou siège.	Représentants de la table de concertation	Permanence de l'OBV
Utiliser la liste de diffusion et d'envoi pour échanger mutuellement entre le représentant et les acteurs qu'il représente.	Représentants de la table de concertation	Acteurs de l'eau
Ajouter dans l'infolettre une section qui résume les points importants des activités de concertation tenues.	Permanence de l'OBV	
Diffuser l'infolettre avec une section qui résume les points importants des activités de concertation tenues.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation
Améliorer la vulgarisation des <i>Grandes lignes</i> des rencontres de la table de concertation.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation
Diffuser les <i>Grandes lignes</i> après chacune des tables de concertation.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation
Créer de courts contenus post-rencontres qui résumeraient les points importants de chaque activité de concertation.	Permanence de l'OBV	
Diffuser les courts contenus post-rencontres sur les médias sociaux.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation

Mettre à jour les formations pour les nouveaux membres de la table de concertation au besoin et les rendre accessibles aux représentants en tout temps.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation
Discuter avec les nouveaux représentants de leurs rôles et du fonctionnement des activités de concertation.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation
Nommer un substitut à chacun des représentants.	Représentants de la table de concertation	Permanence de l'OBV
S'assurer que le représentant et le substitut se partagent les informations en lien avec les activités de concertation.	Représentants de la table de concertation	
Rendre disponible annuellement la promesse d'engagement rappelant les rôles et la mettre à jour au besoin.	Permanence de l'OBV	
Signer la promesse d'engagement annuelle rappelant les rôles.	Représentants de la table de concertation	Permanence de l'OBV
Aviser, au besoin, l'OBV des nouvelles difficultés à jouer leurs rôles de représentant.	Représentants de la table de concertation	Permanence de l'OBV
Accompagner le représentant à résoudre les nouvelles difficultés rencontrées.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation
Créer un espace de travail pour les membres de la table de concertation et les inviter.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation

Déposer les documents pertinents aux activités de concertation dans l'espace de travail pour les membres de la table de concertation.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation
Créer des groupes de travail temporaires sur des sujets spécifiques selon les besoins.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation Acteurs de l'eau
Inviter aux activités de concertation, les groupes de travail temporaires concernés par la thématique abordée.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation Acteurs de l'eau
<b>PERSPECTIVE D'ACTION</b> : Créer des comités pour chaque secteur d'activités et/ou siège.	Représentants de la table de concertation	Permanence de l'OBV Acteurs de l'eau



**OBJECTIF 3 : D'ICI 2025, AU MOINS 80% DES REPRÉSENTANTS DE LA TABLE DE CONCERTATION SE DISENT SATISFAITS DU MÉCANISME DE FONCTIONNEMENT DES RENCONTRES.**

Action	Maître d'œuvre	Partenaires
Proposer annuellement une planification des rencontres de la table de concertation.	Permanence de l'OBV	
Commenter et bonifier la proposition de planification des rencontres de la table de concertation.	Représentants de la table de concertation	Permanence de l'OBV
Rendre disponible la planification des rencontres de la table de concertation aux représentants.	Permanence de l'OBV	
Mettre à jour, pendant l'année et au besoin, la planification des rencontres de la table de concertation.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation Conseil d'administration Membres de l'OBV
Réviser et mettre à jour le mode de prise de décision.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation Conseil d'administration

**OBJECTIF 4 : D'ICI 2025, AU MOINS 80% DES REPRÉSENTANTS DE LA TABLE DE CONCERTATION SE DISENT SATISFAIT DU CONTENU ABORDÉ LORS DES RENCONTRES.**

Action	Maître d'œuvre	Partenaires
Inclure dans l'ordre du jour des tables de concertation le suivi des groupes de travail temporaires.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation Acteurs de l'eau
Inclure dans l'ordre du jour des tables de concertation le suivi des comités de bassin versant locaux.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation Acteurs de l'eau
Augmenter le nombre de présentations des projets des acteurs de l'eau lors des tables de concertation.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation Acteurs de l'eau

**OBJECTIF 5 : D'ICI 2025, AU MOINS 80% DES REPRÉSENTANTS DE LA TABLE DE CONCERTATION SE DISENT SATISFAIT DES RENCONTRES.**

Action	Maître d'œuvre	Partenaires
Élaborer un questionnaire de fin de rencontre incluant les 6 questions obligatoires du MELCCFP.	Permanence de l'OBV	
Transmettre le questionnaire à la fin de chaque rencontre.	Permanence de l'OBV	Représentants de la table de concertation
Compiler annuellement les résultats des questionnaires de fin de rencontre.	Permanence de l'OBV	



ORGANISME  
DE BASSIN VERSANT  
LAC-SAINT-JEAN

1013, rue du Centre sportif,  
Normandin, Québec G8M 4L7

T 581 719-1212  
C 418 515-0312

[info@obvlacstjean.org](mailto:info@obvlacstjean.org)  
[www.obvlacstjean.org](http://www.obvlacstjean.org)